

DAJI/2018/Décision/Tarifs/45

Décision portant approbation du tarif d'inscription
à l'école d'automne «METTI 7 , Advanced School,
Thermal Measurements & Inverse Techniques»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à l'école d'automne «METTI 7 , Advanced School, Thermal Measurements & Inverse Techniques» organisée par l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI).

Ce colloque aura lieu du 29 septembre au 04 octobre 2019 à Hyères.
Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégorie	Chambre	Tarifs d'inscription HT	Tarifs d'inscription TTC
Etudiants (PhD, Post-PhD)	Twin	375,00 €	450,00 €
Etudiants (PhD, Post-PhD)	Single	416,67	500,00 €
Personnels de l'université , et du CNRS	Twin	700,00 €	840,00 €
Personnels de l'université , et du CNRS	Single	766,67	920,00 €
Industriels	Twin	1000,00 €	1200,00 €
Industriels	Single	1066,67	1280,00 €
Accompagnants	Twin	500,00 €	600,00 €
Invités	Single	gratuité	

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 septembre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

